

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 04 octobre 2024

N° CS2024-47  
ADOPTION DE  
L'AVENANT A LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT POUR LE  
DEPLOIEMENT DE  
L'AUTOPARTAGE CITIZ  
POUR PROLONGEMENT  
DE LA DUREE DE  
CETTE CONVENTION  
JUSQU'AU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 20 septembre 2024  
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT – M. Julien BOUCHET – M. Claude MANILLIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Michel MERMIN - M. Christian DUPESSEY - Mme Carole VINCENT - M. Eddi ETIENNE - M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET – M. Régis PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien JAVOGUES

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 05

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Annick GROSROYAT – M. Patrick BERNARD suppléant de M. Christophe ARMINJON – M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Patrice DUNAND donne procuration à Mme Aurélie CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ donne procuration à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne procuration à M. Christophe SONGEON – M Florent BENOIT donne procuration à Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS donne procuration à M. Eddi ETIENNE

• Délégués excusés :

**Mme Annick GROSROYAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU — M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER**

## **ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEPLOIEMENT DE L'AUTOPARTAGE CITIZ POUR PROLONGEMENT DE LA DUREE DE CETTE CONVENTION JUSQU'AU 30 JUIN 2025**

Depuis 2016, le Pôle métropolitain est engagé en tant que sociétaire dans la définition des orientations de la coopérative Citiz Alpes-Loire et aux décisions de gestion, pour le déploiement de l'autopartage sur son territoire. Ainsi, le Pôle métropolitain assure en effet l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage sur son territoire.

Considérant l'intérêt du service d'autopartage pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements automobiles, libérer de l'espace public et élargir et améliorer l'offre de mobilité ; le déploiement de l'autopartage est inscrit dans le programme de développement des services à la mobilité dans le Genevois français.

Ainsi, en 2021, le Pôle métropolitain et Citiz ont confirmé leur engagement partenarial dans 2 documents :

- une convention-cadre dont l'échéance est fixée au 6 décembre 2024,
- et pour chaque collectivité partenaire, une convention d'utilisation tripartite dont l'échéance commune est fixée au 31 octobre 2024.

Par cet avenant de reconduction expresse, il est proposé de poursuivre la convention-cadre et les conventions d'utilisation en découlant jusqu'au 30 juin 2025 afin de concorder avec les échéances de la démarche AOM. D'ici là, selon le bilan du service, les parties (AOMs, EPCIs, villes, CITIZ et PMGF) conviendront des modalités de poursuite le service ou d'interruption, en définissant les modalités ad hoc.

Les bilans établis par CITIZ et une proposition de stratégie commerciale pour la poursuite du partenariat seront partagés avec l'ensemble des partenaires concernés.

**Le Comité Syndical, sur la base des éléments ci-dessus exposés et des éléments débattus en Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **CONFIRME** l'engagement du Pôle métropolitain dans le déploiement de l'autopartage et le verdissement de la flotte des véhicules partagés ;
- **APPROUVE** les projets d'avenant à la convention-cadre et de convention d'utilisation ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre avenants, conventions et les documents afférents

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20241007-CS2024\_47-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 07/10/2024

Publié ou notifié le 07/10/2024

Le Président,  
Christian DUPESSEY

